



GRUPE CASINO
S'engager pour chacun,
agir pour tous.

le Conseil des Prud'Hommes

sanctionne Casino

Discrimination syndicale.

Géant Casino condamné

Le conseil des prud'hommes de Lorient a condamné le groupe Casino France à verser 9.000 € de dommages et intérêts au délégué syndical CFDT du supermarché Géant de Monistrol. Il considère que le salarié « a subi, de la part de la SAS Distribution Casino France, une discrimination en raison de son appartenance à un syndicat dans sa rémunération ».

Cette décision, à première vue favorable au salarié, ne satisfait pas pleinement la CFDT. « Ce jugement oblige le groupe à payer les arriérés de salaire, sans pour autant le contraindre à augmenter le salaire ». Un premier jugement, en 2012, avait déjà donné raison au salarié qui avait obtenu 20.000 € de dommages et intérêts équivalant au manque à gagner et un indice supérieur. Or, s'il avait changé d'indice, son salaire n'avait pas évolué. Ce statu quo a motivé la seconde procédure auprès du conseil des prud'hommes. « Un accord du groupe prévoit que toute personne changeant d'indice devait bénéficier d'une augmentation de 2,5 %. Ce n'est pas son cas. Autre préjudice : les primes calculées à partir du salaire sans compter le 13^e mois et les cotisations retraite », précise la CFDT qui estime le manque à gagner mensuel à 352,50 € brut par mois, en comparant le salaire du délégué syndical à celui d'un col-

lègue à ancienneté et responsabilité égales.

Cour d'appel et recours au pénal

Le syndicat a donc décidé de saisir la cour d'appel pour obtenir gain de cause. « De son côté, le groupe Casino n'a pas fait appel. Il reconnaît donc la discrimination syndicale ».

Pourquoi le groupe s'entêterait-il alors à freiner l'évolution de carrière d'un salarié, reconnu professionnellement ? « On lui a attribué de nouvelles responsabilités dans le supermarché. Mais le groupe n'apprécie pas qu'un agent de maîtrise, membre de l'encadrement, soit aussi un représentant d'un syndicat comme la CFDT », affirme Jean-Louis Bonnisseau, secrétaire du syndicat Services 56 et délégué syndical central adjoint de Casino France.

En marge de la procédure en cours, la CFDT tente de négocier directement avec la direction nationale sur ce cas particulier. « On souhaite privilégier le dialogue social ». Le syndicat attend une réponse favorable lundi prochain. « Dans le cas contraire, on se tournera aussi vers le pénal et on alertera aussi la direction départementale du travail et le défenseur des droits », prévient Alain Person, le défenseur syndical CFDT.